

Des braconniers pris en flagrant délit dans les Bouches de Bonifacio

Les faits se sont produits hier midi au large des îlots des Moines dans la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio. Un bateau suspecté de braconnage est repéré par une patrouille de l'Office de l'environnement, gestionnaire de la réserve, dans une zone de prélèvement au sein de laquelle toute action de pêche est strictement interdite.

Quatre individus d'origine italienne se trouvent à bord, visiblement en train de braconner le mérrou. À l'arrivée des gardes de la réserve naturelle, ils se montrent outrageants et menaçants, brandissant notamment un fusil harpon, avant de prendre la fuite.

Course-poursuite en mer

Les gardes alertent leurs collègues qui rejoignent la zone pour tenter d'arrêter les fuyards, avec le renfort d'un navire de la Marine nationale italienne, également engagé à la poursuite des bracon-



Le secteur des îlots des Moines est une zone de non-prélèvement de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio. Toute pêche y est strictement interdite.

ARCHIVES C-M

niers qui tentent de rejoindre la Sardaigne.

Les quatre individus sont finalement rattrapés par le bateau de la Marine et les gardes de l'OEC dans les eaux territoriales italiennes avant d'être remis aux autorités sardes. Ces dernières les ont remis en liberté selon le parquet d'Ajaccio. Une plainte a été déposée hier soir par l'Office de l'environnement de la Corse auprès du parquet d'Ajaccio et un dépôt de notification a été fait par les gardes-côtes à la justice

italienne. « Il va falloir s'accorder avec l'Italie pour les identifier et les retrouver », a précisé le parquet qui suit l'affaire.

Pour l'Office de l'environnement, « l'affaire est très grave » comme le confirme Jean-Michel Culioli, chef de service espaces protégés. « Il s'agit de personnes connues de nos services, des récidivistes, une bande très organisée. S'il n'y a pas de collaboration entre la justice italienne et française, on ne les arrêtera pas », prévient-il.

NADIA AMAR